

**GUIDE**



*Confédération paysanne  
de l'Ain*

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

# À DESTINATION DES NOUVEAUX, NOUVELLES ET FUTUR-ES ADHÉRENT-ES DE LA CONF' DE L'AIN



1er mai 2023 © Conf' 01

Bienvenue à la Confédération paysanne, le syndicat qui défend l'agriculture paysanne et l'ensemble des travailleurs de la terre. En y adhérant, vous avez fait le choix de soutenir un modèle agricole porteur de sens pour les paysan·nes, la société et l'environnement.

### Adhérer à la Conf', ça veut dire plein de choses.

**C'est avoir la conviction que les paysan·nes ont un rôle fondamental à jouer pour l'avenir.**

**C'est militer pour vivre dignement de son travail.**

**C'est se donner l'occasion de s'investir dans un espace militant.**

La Conf' est la somme de toutes les idées, les actions, les réflexions et les combats portés par toutes les paysannes et les paysans qui la font vivre depuis plus de trente ans. Avec son énergie et ses compétences propres, les occasions et les manières d'apporter sa pierre à l'édifice sont multiples :

### Chaque paysanne et paysan compte !

Les rendez-vous à noter

Chaque année, la Conf' se rassemble :



Courant mars, pour son Assemblée Générale



Courant septembre, pour la Fête de l'Agriculture paysanne.

Ces deux évènements sont organisés avec les deux autres structures de l'Agriculture paysanne de l'Ain :



L'Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural



Le Comité d'Action Juridique

Confédération paysanne de l'Ain – Addear de l'Ain – CAJ de l'Ain

Maison de la Culture et de la Citoyenneté

4 Allée des Brotteaux CS 70270

01006 BOURG EN BRESSE CEDEX



ain@confederationpaysanne.fr / 06 64 61 55 61

contact@addear01.fr / 07 70 19 76 58

caj.ain@free.fr / 06 64 61 55 61

Très concrètement, votre adhésion permet d'assurer notre fonctionnement et notre autonomie.

Plus le nombre d'adhérent·es est élevé, plus les financements perçus du

Ministère de l'Agriculture sont importants.

Les contacts de  
l'Agriculture paysanne



# Le projet de la Conf'

La Confédération paysanne est un acteur majeur du syndicalisme agricole français. Elle porte le projet d'Agriculture paysanne avec détermination depuis sa création. C'est le projet cohérent et global qui intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

C'est l'alternative réaliste au modèle agro-industriel qui élimine les paysans.

C'est le développement de fermes nombreuses, diversifiées et à taille humaine.

## Un revenu juste est essentiel

**pour que les paysans et les paysannes puissent assurer leurs missions.**

La Confédération paysanne s'engage pour leur permettre de fournir des productions diversifiées de qualité, de protéger l'environnement et de maintenir le dynamisme des territoires ruraux.

Comme autant de « portes d'entrée », notre action en faveur d'une Agriculture paysanne et de la défense de ses travailleurs repose sur quatre piliers fondamentaux et indissociables :

### REPRÉSENTATIONS SYNDICALES

Représenter les paysan·nes et défendre l'Agriculture paysanne :

Chambre d'agriculture,  
commissions départementales,  
filières, institutions,  
administrations, élus

### ACTIONS COLLECTIVES

Se mobiliser ensemble, établir un rapport de force politique, organiser des événements festifs pour revendiquer, interpellier, proposer, défendre et partager notre projet sur le terrain

### DÉFENSE INDIVIDUELLE

Être solidaire, s'entraider, défendre syndicalement et juridiquement les paysan·nes.



Pilier porté essentiellement par le **Comité d'Action Juridique (CAJ)**.

### DÉVELOPPEMENT

Se former, expérimenter, construire des alternatives en faveur de l'Agriculture paysanne.

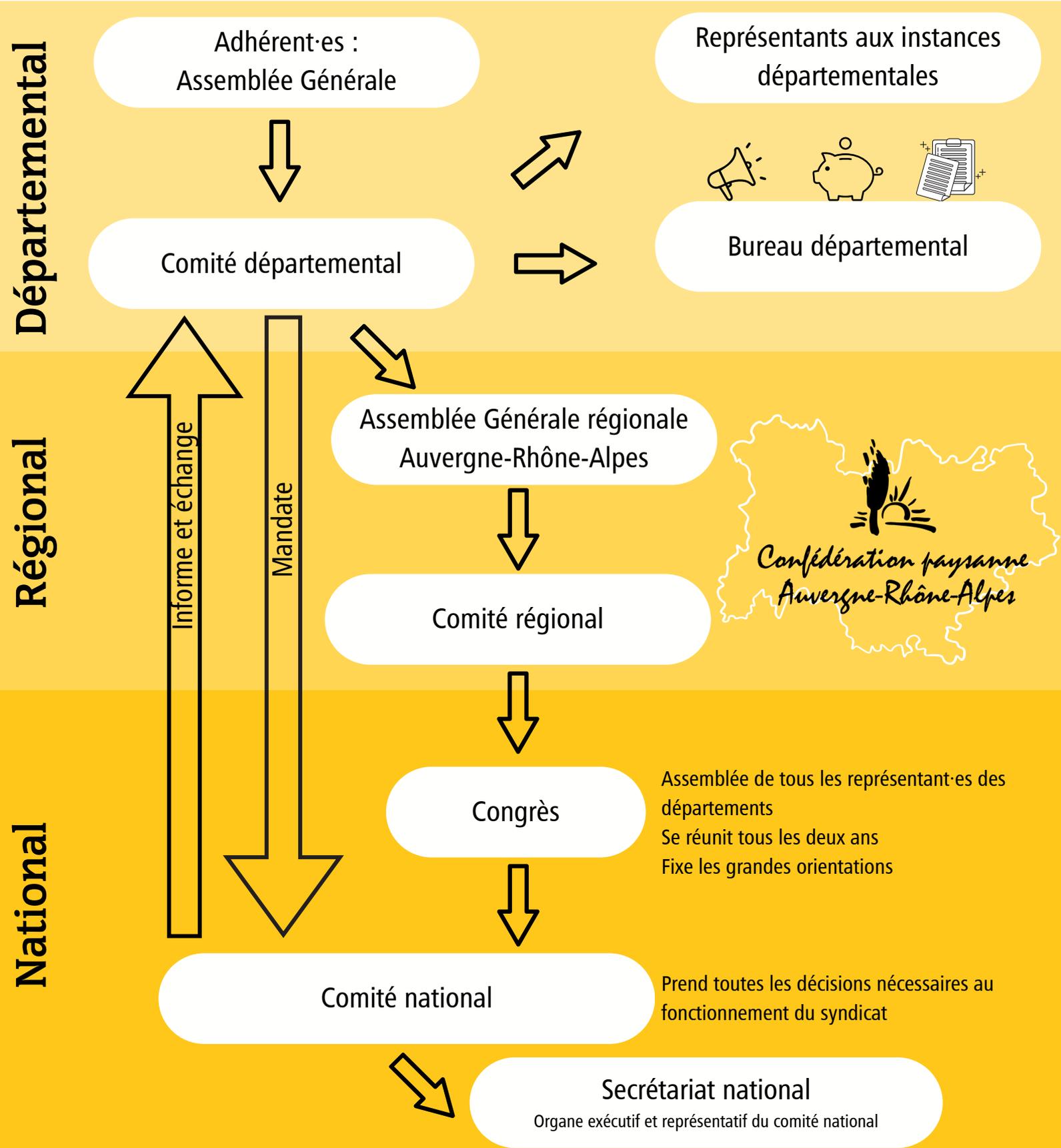


Pilier porté par l'**Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR)**.





# Comment fonctionne la Conf' de l'Ain ?





# Zoom sur le bureau départemental

Porte-parolat : représente le syndicat à l'extérieur

Trésorerie : gère les finances

Secrétariat : organise la vie interne

## Comment s'impliquer ? Comment agir ?

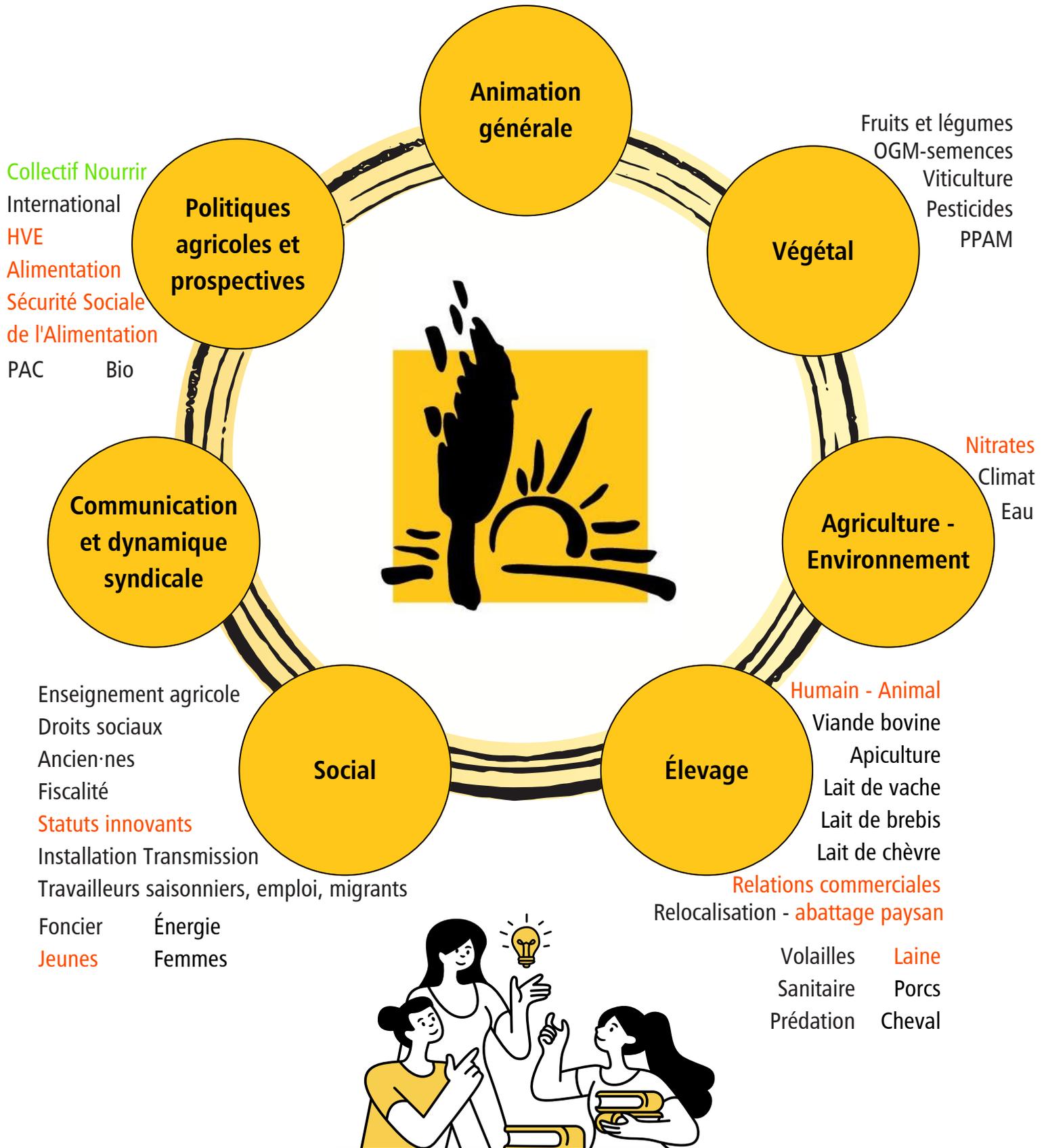
Pour faire vivre son projet syndical, la Confédération Paysanne de l'Ain a besoin de toutes les énergies.  
Tout·e adhérent·e a sa place pour une dynamique collective.

Je souhaite...	Les activités (liste non exhaustive)	A chacun·e son engagement
... soutenir la Confédération paysanne de l'Ain	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adhérer à la Conf'</li><li>• Participer à des temps conviviaux (rencontres locales, fête paysanne, pique-nique)</li><li>• Faire de la veille en local &amp; informer la Conf'</li></ul>	Une fois par an
... donner un coup de main	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être bénévole sur une action, un évènement</li><li>• Accueillir une action, un évènement...</li><li>• Rédiger un article pour l'AURA Paysanne</li></ul>	
... suivre une problématique agricole et syndicale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recevoir des informations ciblées, transmettre de l'information, devenir référent·e sur un sujet précis, proposer des analyses, des positions...</li><li>• Proposer du contenu, des informations pour un communiqué de presse, les réseaux sociaux, le site internet</li></ul>	
... participer au fonctionnement du syndicat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Porter les idées de la Conf' aux différentes élections professionnelles</li><li>• Intégrer le comité de rédaction de l'AURA paysanne</li><li>• Découvrir le comité départemental</li><li>• Organiser un temps convivial</li><li>• Découvrir ou intégrer un groupe de travail de la Conf' nationale</li></ul>	
... représenter le syndicat à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être titulaire ou suppléant dans une instance agricole départementale</li><li>• Représenter la Conf' sur un évènement, auprès d'une institution, un média</li></ul>	
... intégrer le Comité départemental	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à la construction des décisions, positionnements et actions</li></ul>	



# La Conf' nationale

A la Conf' nationale, les sujets de travail sont répartis en sept pôles, divisés en commissions, groupes et collectifs.

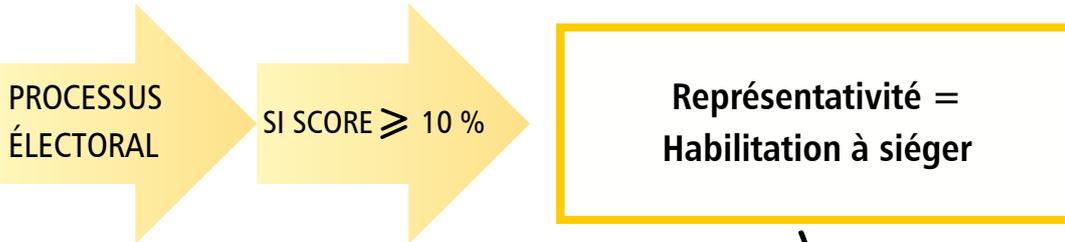


Ces groupes sont ouverts. Une thématique vous intéresse ?  
Rapprochez-vous du Comité départemental ou de l'animatrice.



# La Conf' vous représente

Tous les 6 ans, les élections aux Chambres d'Agriculture déterminent la représentativité de la Conf' au sein de la Chambre et de plusieurs autres instances.



**Institutions dans lesquelles siègent des paysan-nes en tant que représentant-es de la profession :**

SAFER

Comité d'Étude de Projet

Tribunal Paritaire des Baux Ruraux

Commissions départementales

## À QUOI SERT LA CONF' ?

À DÉFENDRE ET NOS PRATIQUES NOS DROITS, FACE À UNE PAYSANNES, FACE À UNE AGRICULTURE INDUSTRIELLE DOMINANTE!

Tout en agissant pour que PARTOUT, l'agriculture devienne paysanne!

- Orientation Agricole (CDOA)
- Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF)
- Grands Prédateurs
- Ressource en Eau (CDRE)
- Chasse et Faune Sauvage (CDCFS)

La Conf' présente aussi des candidat-es aux élections de la MSA.



© Claire Robert



# Un peu d'histoire...

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Confédération Générale de l'Agriculture, issue de la Résistance, regroupe syndicalisme (future FNSEA mais aussi syndicats d'ouvriers agricoles) et fédération nationale de la coopération, de la mutualité et du crédit agricole. La CGA est rapidement contestée puis supplantée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, largement dirigée par les anciens cadres de la Corporation Paysanne mise en place sous le régime de Vichy. La FNSEA s'organise et se revendique syndicat unique, préempte pour elle seule l'unité paysanne et devient l'interlocuteur principal du gouvernement pour la politique de modernisation rapide de l'agriculture.

Début des années 60, entre décolonisation et création du marché commun agricole, le syndicat unique entre dans l'ère de la cogestion avec le gouvernement. Rapidement, des oppositions internes émergent au sein du syndicat.

Une opposition retiendra notre attention car elle aboutira en 1974, sous l'influence de Bernard Lambert\*, à la création du mouvement des Paysans-Travailleurs qui conteste le mythe de l'unité paysanne et théorise l'exploitation du travail paysan par le capitalisme sous toutes ses formes (coopératif, industriel et financier). Mais cette "gauche" syndicale est dominée par des divergences de tactique (rester ou sortir du syndicat) et de projet politique (réforme ou révolution).

En 1981, avec la reconnaissance de la pluralité syndicale par la gauche, arrivée au pouvoir, les Paysans-Travailleurs sont officiellement représentatifs et disposent de leurs premiers élus aux Chambres d'agriculture, notamment dans l'Ain.

\* secrétaire générale de la FRSEA section Ouest – publie en 1970 un livre « Paysans dans la lutte des classes »

En 1986, les élections législatives gagnées par la droite permettent de rétablir la cogestion exclusive avec la FNSEA et sa branche jeune (CNJA). Les Paysans-Travailleurs et les dissidents internes au syndicat historique décident de se rapprocher et donnent naissance en 1987 à la "Confédération Paysanne Nationale" qui affirme clairement son double projet syndical : la défense des travailleurs de la terre (volet social) et l'affirmation d'une alternative au productivisme à travers le projet d'une Agriculture Paysanne (volet écologique).

Depuis, c'est aussi sur le terrain que des batailles très importantes sont menées et gagnées. Elles ont permis de fédérer des paysans d'horizons divers et de populariser leurs revendications (camp du Larzac, démontage du McDo de Millau, lutte contre les OGM, dénonciation des mégabassines...).

Dès sa naissance, la Conf' se définit et se positionne par rapport aux autres organisations professionnelles en ayant assumé deux ruptures, celle du mythe de l'unité paysanne et celle du projet unique de modernisation capitaliste agricole. L'alternative existe... c'est l'Agriculture paysanne. Les intérêts des petits et moyens paysans ne sont pas les mêmes que ceux des grosses exploitations agricoles et des organisations économiques ou sociales du secteur, y compris celles que les paysans sont censés gérer (coopératives, MSA, banques...).

**Ainsi, la Conf' œuvre pour une réorientation profonde de la politique agricole et ses pratiques professionnelles.**



**Pour aller plus loin :** <https://confederationpaysanne.fr/>

**Les Ami-es de la Conf' :** <https://lesamisdelacnf.org/>

## À l'international :

La Conf' fait partie de la Via Campesina, mouvement international qui rassemble des millions de paysan-nes, de travailleur-euses sans terre, d'autochtones, d'éleveur-euses, de pêcheur-euses, de travailleur-euses agricoles migrant-es, de petits et moyens agriculteur-rices, de femmes rurales et de jeunes du monde entier.



<https://www.eurovia.org/fr/>



<https://viacampesina.org/fr/>

